



REQUEST FOR PROPOSALS-RELANCE

Titre : Recrutement d'un cabinet de conseil juridique pour la création d'un fonds fiduciaire sur le changement climatique ou trust fund pour le changement climatique.

RFP No: 003/FY23/RFP/GCF/CI

Date d'émission : 16 Décembre 2022

1. Contexte

Le projet " Paysages durables dans l'est de Madagascar ", financé par the Green Climate Fund (GCF), a été mis en œuvre par Conservation International (CI) Madagascar. Le Projet, dont la mise en œuvre a débuté en 2018, vise à améliorer durablement la résilience des familles, de petits exploitants agricoles vulnérables au climat, à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à créer des opportunités d'investissements climatiques à Madagascar. Le projet fait actuellement l'objet d'une extension de période « No Cost Extension » (NCE) pour prolonger le projet jusqu'en 2025. Vous trouverez de plus amples informations sur le projet à l'adresse <https://www.conservation.org/gcf/projects/sustainable-landscapes-eastern-madagascar>.

2. Aperçu du Projet

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et la Fondation Conservation International soutiennent la création et la mise en œuvre du Projet de Paysages Durables dans l'Est de Madagascar ("le Projet"). L'objectif du Projet est de mettre en œuvre des mesures de gestion durable de paysage pour améliorer la résilience des petits exploitants agricoles, réduire les émissions de gaz à effet de serre et canaliser les financements publics et privés vers des investissements climato-intelligents dans l'agriculture et les énergies renouvelables et qui transforment les moyens de subsistance des ménages.

En avril 2020, le projet a sollicité l'appui d'un juriste local pour rédiger un avis juridique adressé au GCF "confirmant les exigences pour la création et la légalité d'un fonds fiduciaire pour le changement climatique proposé (" CCTF " ou " Climate Change Trust Fund ") en tant que fondation selon la loi malgache.

Le présent appel constitue la deuxième consultation pour dans l'analyse de faisabilité et la préparation de la création du CCTF proposé, comme détaillé ci-dessous. C'est pourquoi le Projet recherche actuellement un cabinet de conseil juridique pour avancer dans la création du CCTF à Madagascar.

3. Terme de référence, livrable et calendrier des livrables

Voir P.J No 02.

4. Détails de soumission

a. Date limite.

Les dossiers de soumission doivent contenir une proposition technique et une proposition financière, présentées dans deux enveloppes différentes, fermés et cachetés,



Les sus mentionnés doivent être placés dans une enveloppe extérieure unique et anonyme, scellée et être déposés avec la référence : « **Recrutement d'un cabinet de conseil juridique - No 003/FY23/RFP/GCF/CI** » et « **A ne pas ouvrir avant la date et heure de dépouillement** ».

A l'adresse :
CONSERVATION INTERNATIONAL
Lot II W27 D Rue vittori Ankorahotra- Antananarivo 101
Tel : 020 22 609 79 / 020 22 612 72

Au plus tard le 15 janvier 2023 à seize heure (16H00) EAT.

Les offres soumises après la date et l'heure de remise des offres seront déclarées "en retard" et seront disqualifiées du processus de l'évaluation des offres.

- b. Validité de l'offre. 90 jours à compter de la date limite de soumission.
- c. Demande de clarifications. Les questions doivent être adressées à infos.cimadagascar@moov.mg et t.manankasina@yahoo.fr au plus tard le 30 décembre 2022. L'objet du courriel doit contenir la référence : « **N° 003/FY23/RFP/GCF/CI - Recrutement d'un cabinet de conseil juridique** ». CI répondra par écrit aux clarifications soumises avant la date spécifiée dans le calendrier ci-dessous. Les réponses aux questions qui peuvent être d'intérêt commun pour tous les soumissionnaires seront affichées sur le site Web de CI et/ou communiquées par courriel.
- d. Modifications. À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, CI peut, pour quelque raison que ce soit, modifier les documents de la DP par un amendement qui sera affiché sur le site Web de CI et/ou communiqué par courriel.

5. Qualifications requises

a) Requisites

- Cabinet de conseil juridique légalement constitué
- Aptitude à Préparer des demandes et/ou déclarations fiscales.
- Aptitude à conseiller sur le développement des outils techniques et juridiques applicables par rapport à la Loi 2004-014 du 19 Août 2004 portant refonte du régime des Fondations à Madagascar, tels que le code d'éthique, la politique en matière de conflits d'intérêts ; la structure de gouvernance ; les manuels de procédures appropriés.
- Capacité à la rédaction des documents relatifs à la constitution et à la gouvernance.
- Expériences confirmées dans la création d'une fondation ou le conseil en matière de fondation
- Connaissances du cadrage, du paysage et des acteurs de la lutte contre les changements climatiques et de la gestion durable des ressources naturelles à Madagascar ;



- Expériences dans le domaine du financement climatique ;
- Bonnes capacités d'examiner et commenter les spécimens des documents de transaction (c'est-à-dire la subvention ou les sous-accords) ;
- Grande capacité à travailler en équipe.
- Capacité linguistique en anglais et en français est exigée avec une excellente compétence rédactionnelle dans les deux langues.

b) Souhaitées

- Ayant une expérience professionnelle à **Madagascar**.

6. Documents à inclure dans la proposition,

Toutes les propositions doivent être soumis, de préférence en version anglaise, en un seul volume, composées de :

- Page de couverture signée, sur papier à en-tête du soumissionnaire, avec les coordonnées du soumissionnaire.
- La proposition technique
- La proposition financière, et
- L'engagement du soumissionnaire en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité environnementale et sociale (P.J.1).

Le présent dossier d'appel d'offres n'oblige pas CI à exécuter un contrat ni à lui engager à payer les frais pour la préparation ou la soumission des propositions. En outre, CI se réserve le droit de rejeter toute proposition, si une telle action est considérée comme étant dans le meilleur intérêt de CI.

6-1. Proposition technique

La proposition technique doit comprendre les parties suivantes :

- Partie 1 : l'approche technique, la méthodologie et le plan de travail détaillé.

La proposition technique doit décrire en détail l'approche proposée par le soumissionnaire pour l'exécution des exigences décrites à la pièce jointe 2: le terme de référence. Elle doit démontrer une compréhension claire des tâches à entreprendre et des responsabilités de toutes les parties concernées. Le soumissionnaire doit inclure dans la proposition technique le personnel à affecter pour chaque tâche et définir les missions à lui confier, le moyen matériel à utiliser, les sous-traitants qui seront engagés pour exécuter les services requis.

- Partie 2 : la gestion et l'organisation de l'intervention du personnel clé. Tous les curriculums vitae du personnel clé doivent être joints en annexe de la proposition technique. Les CV doivent démontrer les qualifications de haut niveau pour effectuer la prestation décrite. Chaque personnel doit avoir cinq (5)
- Partie 3 : la performance et les expériences similaires du soumissionnaire avec trois références de clients. Veuillez inclure les descriptions des projets ou missions similaires antérieures.

6-2. La proposition financière :



Les soumissionnaires doivent présenter leur proposition suivant le modèle « budget détaillé » stipulé dans la pièce jointe 3. La durée de validité de la proposition financière est fixée à **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date de la remise de soumission. La proposition de coût détaillé sert à déterminer les propositions les plus avantageuses et sera la base de négociation pour l'attribution du contrat. Le coût proposé doit inclure tous les bénéfices, les frais et les taxes afférents. Les coûts supplémentaires ne peuvent pas être inclus après l'attribution. Les révisions aux coûts proposés ne peuvent être apportées après la soumission, à moins que CI ne le demande expressément si la proposition du soumissionnaire est acceptée.

Néanmoins, les soumissionnaires doivent fournir un budget détaillé indiquant les principaux postes de dépenses et toutes les rubriques entrant dans la mission. Ainsi, les offres doivent indiquer les prix unitaires, les quantités et le montant total. Toutes les informations de coût doivent être libellées en **ARIARY**.

Les soumissionnaires doivent fournir les informations justifiant les détails de chaque élément de coût ou du poste aux fins d'une analyse complète. CI se réserve le droit de demander des informations supplémentaires sur les coûts si le comité d'évaluation a des doutes quant au caractère raisonnable ou à l'exhaustivité de la proposition financière du soumissionnaire.

7. **Critère d'évaluation :** En évaluant les propositions, CI cherchera à obtenir le meilleur rapport qualité/prix en tenant compte des mérites des propositions techniques et des coûts. Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants:

Critères d'évaluation	Points (sur 100)
L'approche et pertinence de la méthodologie adoptée au terme de référence	10
Conformité du plan de travail proposé par rapport au terme de référence	10
Compréhension des tâches à entreprendre	10
Bonne constitution de l'équipe et bonne expérience des staffs (CV, thématique, région)	10
Le soumissionnaire démontre une expertise technique spécifique pour la mission.	20
Les performances antérieures qui démontrent une expérience récente et prouvée dans des travaux similaires à Madagascar	10
Coût : Les coûts proposés doivent être raisonnables et réalistes, et reflètent une bonne compréhension de la mission.	30

Critère d'évaluation financière :

L'offre financière sera notée sur la base du moins disant. Ainsi l'offre évaluée la moins distante obtiendra la note maximum de trente points (30 points) et les autres seront calculés au prorata valorisé de leur offre respective.



8. calendrier de soumission:

Date de publication	16, 17, 21 décembre 2022
Date limite pour les questions écrites	30 décembre 2022
Clarifications fournies aux soumissionnaires	09 janvier 2023
Date limite de soumission	15 janvier 2023 à 16 H00
Sélection finale	23 janvier 2023

9. Résultat du processus de l'appel d'offre

CI envisage de conclure un contrat avec le soumissionnaire sélectionné d'ici le 31 janvier 2022. Tout accord résultant sera soumis aux termes et conditions de l'accord de services de CI. Un modèle d'accord peut être fourni sur demande.

Cette demande de propositions ne constitue pas une obligation pour CI à exécuter un contrat, ni à payer les frais encourus dans la préparation ou la soumission des propositions. En outre, CI se réserve le droit de rejeter toutes les offres, si une telle action est considérée comme étant dans le meilleur intérêt de CI. CI sélectionnera, à sa seule discrétion, la proposition gagnante et n'est pas obligé de partager les résultats d'évaluation individuels.

10. Confidentialité Toutes les informations exclusives fournies par le soumissionnaire seront traitées de manière confidentielle et ne seront pas partagées avec les candidats potentiels ou réels au cours du processus d'appel d'offres. Ceci inclut, sans s'y limiter, les offres de prix, les propositions de coûts et les propositions techniques. CI peut, mais n'est pas obligé, de publier les adjudications sur son site Web public après la fin du processus de sollicitation et l'attribution du contrat. Les résultats de l'évaluation de CI sont confidentiels et la notation des candidats ne sera pas partagée entre les soumissionnaires.

11. Code d'éthique Il est exigé de tous les soumissionnaires qu'ils fassent preuve des plus hautes normes de conduite lors de la préparation, de la soumission et, s'ils sont sélectionnés, de l'exécution finale du travail spécifié, conformément au Code d'éthique de CI et la politique sur les pratiques interdites de Green Climate Fund (GCF) au lien <https://www.greenclimate.fund/document/policy-prohibited-practices> .

La réputation de CI découle de notre attachement à nos valeurs fondamentales : intégrité, respect, courage, optimisme, passion et travail d'équipe. Le code de déontologie de CI (le "code") fournit aux employés de CI, aux fournisseurs de services, aux experts, aux stagiaires et aux bénévoles des conseils sur la mise en pratique des valeurs fondamentales de CI et définit des normes minimales de conduite d'éthiques que toutes les parties doivent respecter.

Pour être recevable, tous les candidats doivent signer une déclaration de transparence, d'intégrité, de responsabilité environnementale et sociale.

Toute violation du code de déontologie et de l'intégrité du processus de passation de marchés ainsi que de tous les documents doivent être signalés à CI via son service d'assistance en matière d'éthique à l'adresse www.ci.ethicspoint.com.



12. Pièces jointes:

- Pièce jointe 1: Engagement du candidat en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité environnementale et sociale.
- Pièce jointe 2: Terme de référence
- Pièce jointe 3: Modèle de proposition de coûts

Antananarivo le, 16 décembre 2022

Léa RAKOTOMALALA
Senior Director, Opérations



Piece jointe 1:

**Engagement du candidat en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité
environnementale et sociale.**

Dossier d'appel d'offres : N° 003/FY23/RFP/GCF/CI

Tous les candidats s'engagent à appliquer les normes de conduite les plus élevées en préparant, en soumettant leurs offres. Et, s'ils sont sélectionnés, ils se chargeront éventuellement des travaux spécifiés lesquels se conforment au code d'éthique de CI.

CI s'appuie sur l'intégrité personnelle, le bon jugement et le bon sens de tous les tierces parties agissant à son nom ou fournissant des services à l'organisation pour traiter des problèmes qui ne sont pas expressément traités par le Code ou comme indiqué ci-dessous/

1- En conformité avec le code d'éthique, nous certifions que :

- a) Nous comprenons et acceptons que CI ainsi ses partenaires contractuels, ses bénéficiaires et les autres parties avec lesquelles nous travaillons sont tenus de s'engager à respecter les normes les plus élevées de transparence, d'équité et d'intégrité en matière de la passation de marchés.

2- En conformité avec le respect des normes sociales et environnementales, nous certifions que :

- a) Nous nous engageons à respecter les normes élevées d'éthique et d'intégrité ainsi que toutes les lois applicables dans l'ensemble de nos opérations, y compris l'interdiction des actions en rapport avec le Trafic des personnes, le travail des enfants, le travail forcé, les abus sexuels, l'exploitation ou le harcèlement. Nous respectons les droits de l'homme internationalement proclamés et ne prenons aucune mesure qui contribue à la violation des droits de l'homme. Nous protégeons ceux qui sont les plus vulnérables aux violations de leurs droits et des écosystèmes qui les soutiennent.
- b) Nous respectons et appliquons pleinement les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale, y compris les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, conformément aux lois et règlements applicables au pays où le contrat doit être exécuté.

3- Pour ce qui est de notre éligibilité et notre conduite professionnelle, nous certifions que :

- a) Nous ne sommes pas et aucun de nos affiliés (membres, employés, sous-traitants et consultants) en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou de faute professionnelle grave telle que déterminée par un Organisme de réglementation responsable d'octroi de licences et/ou de la réglementation des activités du candidat.
- b) Nous n'avons pas commis et nous ne livrerons pas à des actes criminels ou frauduleux. Nous n'avons pas été condamnés au cours des cinq dernières années par un jugement définitif pour des infractions telles que la fraude ou la corruption, le blanchiment d'argent ou la faute professionnelle.



- c) Nous n'avons pas été impliqués dans la rédaction ou la recommandation de l'étendue technique de ce document de sollicitation.
- d) Nous ne sommes pas engagés dans aucune collusion ou fixation de prix avec d'autres candidats.
- e) Nous n'avons pas fait de promesses, d'offres ou de subventions, directement ou indirectement, à des employés de CI impliqués dans cette acquisition, ou à un fonctionnaire du gouvernement en relation avec le contrat à exécuter, dans l'intention d'influencer indûment une décision ou de recevoir un avantage indu.
- f) Nous avons pris aucune mesure et ne prendrons aucune mesure pour limiter ou restreindre l'accès d'autres entreprises, d'organisation ou d'individus à participer au processus d'appel d'offres lancé par CI.
- g) Nous avons rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des impôts conformément aux dispositions en vigueur du pays où le contrat doit être exécuté.
- h) Nous n'avons pas fourni et prendrons toutes les mesures raisonnables pour nous assurer que nous ne fournissons pas et n'octroierons sciemment un soutien matériel ou de ressources à toute personne ou entité qui commet, tente de commettre, préconise, facilite ou participe à des actes terroristes, ou a commis, tenté de commettre, faciliter ou participer à des actes terroristes, et nous nous conformons à toutes les lois applicables en matière de financement antiterroriste et de blanchiment d'argent (y compris USA Patriot Act et Us Executive Order 13224).
- i) Nous certifions que ni nous ni nos administrateurs, dirigeants, personnels clés ou bénéficiaires effectifs ne sommes inclus dans une liste de sanctions financières ou économiques, d'exclusion ou de suspension adoptées par les Etats-Unis, les Nations Unies, l'Union Européenne, la Banque Mondiale ou les Services généraux de la liste de l'administration des parties exclues des programmes d'approvisionnement fédéral ou de non-approvisionnement conformément aux OCOM 12549 et 12689 " exclusion et suspension".

Nom : _____

Signature : _____

Titre : _____

Date : _____



Piece jointe 2 :

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSEIL JURIDIQUE POUR LA CREATION D'UN FONDS FIDUCIAIRE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE OU TRUST FUND POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

1. Contexte et justification

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et la Fondation Conservation International ("CI") soutiennent la création et la mise en œuvre du Projet de Paysages Durables dans l'Est de Madagascar ("le Projet"). L'objectif du Projet est de mettre en œuvre des mesures de gestion durable de paysage pour améliorer la résilience des petits exploitants agricoles, réduire les émissions de gaz à effet de serre et canaliser les financements publics et privés vers des investissements climato-intelligents dans l'agriculture et les énergies renouvelables et qui transforment les moyens de subsistance des ménages.

En avril 2020, le projet a sollicité l'appui d'un juriste local pour rédiger un avis juridique adressé au Green Climate Fund ou " GCF " confirmant les exigences pour la création et la légalité d'un fonds fiduciaire pour le changement climatique proposé (" CCTF " ou " Climate Change Trust Fund ") en tant que fondation selon la loi malgache.

Le présent appel constitue la deuxième consultation pour l'analyse de faisabilité et la préparation de la création du CCTF proposé, comme détaillé ci-dessous. C'est pourquoi le Projet recherche actuellement un cabinet de conseil juridique pour avancer dans la création du CCTF à Madagascar.

2. Objectif général

Le MEDD et CI participeront à la création et à la capitalisation d'un CCTF qui a été identifié comme une priorité nationale dans la stratégie de Madagascar en matière de changement climatique. Le CCTF sera constitué à Madagascar en vertu de la loi 2004-014 du 19 Août 2004 portant refonte du régime des Fondations à Madagascar avec une structure de gouvernance indépendante et dans le but de soutenir des activités à Madagascar. Le CCTF apportera la durabilité financière à l'investissement actuel du GCF et permettra le financement d'autres activités d'adaptation et d'atténuation au-delà de la fin du projet.

3. Méthodologie

Le Cabinet de conseil juridique travaillera sous le lead du MEDD et CI en vue de traiter de façon détaillée ses attributions. Le cabinet de conseil juridique doit proposer une méthodologie qui inclut



la compréhension des TDRs et proposer des livrables correspondants à l'accomplissement de sa mission avec le calendrier d'exécution. Les candidats intéressés peuvent demander une copie du calendrier du projet à l'adresse email infos.cimadagascar@moov.mg. ou visiter le lien suivant vers le site Web.

4- Attributions du Cabinet de conseil juridique

Il est prévu que les tâches du Cabinet de conseil juridique soient les suivantes :

- Revoir l'avis juridique précédent, rédigé par le conseiller local pour confirmer son exactitude. Pour rappel, l'avis juridique précédent portait sur les conditions de création et la légalité de la structure proposée pour la CCTF en tant que nouvelle fondation selon la loi malgache.
- Aider à la rédaction des documents relatifs à la constitution et à la gouvernance, y compris mais non limité à :
 - o les statuts, la déclaration de création, la demande de reconnaissance d'utilité publique, et le règlement intérieur et les règlements ;
 - o autre documentations requises par les autorités nationales ;
- En collaboration avec le Projet, conseiller sur le développement des outils techniques et juridiques applicables par rapport à de la Loi 2004-014 du 19 Août 2004 portant refonte du régime des Fondations à Madagascar, tels que le code d'éthique, la politique en matière de conflits d'intérêts ; la structure de gouvernance ; les manuels de procédures appropriés.
- Examiner et commenter les spécimens des documents de transaction (c'est-à-dire la subvention ou les sous-accords) ;
- Préparation des demandes et/ou déclarations fiscales requises ; et
- Émission d'un avis juridique sur les obligations fiscales et enjeux fiscaux, y compris, mais sans s'y limiter, toute responsabilité fiscale et sociale, déclaration fiscale obligatoire et certification de conformité fiscale requise pour les fondations.

Le conseiller juridique travaillera en étroite collaboration avec le personnel et les juristes internes du MEDD et CI.

Les précisions sur les services attendus peuvent être disponibles sur demande aux adresses électroniques ci-dessous pour recevoir le document intitulé "Climate Change Trust Fund : Résumé de la phase de mise en œuvre", qui fournit un aperçu du calendrier proposé des activités, y compris les délais pour le travail juridique proposé.

5- Livrables

Les livrables du Consultant sont les suivants :

- Rapport de vérification de l'exactitude et de la pertinence de l'avis juridique développé en 2020 par le cabinet consultant juridique local à propos des conditions de création et



la légalité exigée de la structure proposée pour la CCTF en tant que nouvelle fondation selon la loi malgache ;

- Documents relatifs à la constitution et à la gouvernance du CCTF : statuts, la déclaration de création, la demande de reconnaissance d'utilité publique, et le règlement intérieur
- Outils techniques et juridiques par rapport à la Loi 2004-014 du 19 Août 2004 portant refonte du régime des Fondations à Madagascar : le code d'éthique, la politique en matière de conflits d'intérêts ; la structure de gouvernance ; les manuels de procédures appropriés.
- Proposer des spécimens des documents de transaction (c'est-à-dire la subvention ou les sous-accords) ;
- Lettre de demandes et/ou déclarations fiscales requises ;
- Documents d'analyse des obligations fiscales et enjeux fiscaux : responsabilité fiscale et sociale, déclaration fiscale obligatoire et certification de conformité fiscale requise pour les fondations

6- Calendrier de travail

Le Cabinet de conseil juridique travaillera sur une période de novembre 2022 à Mars 2024, conformément au calendrier du projet.

7- Modalités de paiement

Le projet attendra de votre cabinet qu'il fournisse des factures mensuelles détaillées concernant tous les honoraires et débours encourus.

Si votre cabinet de conseil juridique est sélectionné pour le projet, des accords contractuels seront conclus avec CI. Le paiement se fera en virement bancaire par CI

8- Conditions restrictives en matière de droit de propriété

Tous documents relatifs à ces travaux de consultance deviendront propriétés du MEDD et CI. Le groupe de consultants sera tenu(e) à respecter l'interdiction de tous partages ou divulgation des données ou des informations obtenues au cours de son mandat, sans autorisation émanant du MEDD et CI.



Piece jointe 3 :

Modèle de proposition de coûts par livrable

Livrable	Coût
Insérer le livrable 1 de la section 3 ou du TdR	
Insérer le livrable 2 de la section 3 ou du TdR	
Insérer le livrable 3 de la section 3 ou du TdR	
Insérer le livrable 4 de la section 3 ou du TdR	

Modèle de proposition de coûts par élément (un exemple seulement)

Description	Unité (jour, mois etc...)	Quantité	Taux journalier/coût unitaire	Montant total de la Periode
Consultant 1				
Consultant 2				
Sous-total Personnel				
Frais de déplacement (si applicable)				
autres Coût (à préciser)				
Total de la Proposition financière				